

Octobre 2021

Calendrier des appels à projets

De nombreux appels à projets ont une périodicité annuelle, la liste ci-dessous est non exhaustive.

I. Dispositifs locaux

URCA (SFR Cap Santé et Direction du Développement) - CHU Reims - Institut Godinot :

La Structure Fédérative de Recherche en Santé de l'URCA (SFR Cap Santé) finance des projets de recherche via un **appel à projets annuel publié au cours du premier semestre de l'année**. Un second appel à projets conjoint avec la Direction du Développement de la SCR Santé de l'URCA, du CHU de Reims et de l'Institut Godinot est également **publié au cours du premier semestre de l'année**.

<https://www.univ-reims.fr/presentation-de-la-sfr-sante/presentation-generale,14110,24518.html>

ESR - Réseau d'établissements :

Afin d'impulser une nouvelle dynamique et de rayonner sur leur territoire tant au niveau national qu'international, de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire de l'ex-Champagne-Ardenne, ont décidé de se fédérer sous la forme d'une association, appelée "réseau d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Champagne-Ardenne ».

Afin de réaliser ses missions, l'ESR peut financer des projets via des appels à manifestation d'intérêt.

<https://www.univ-reims.fr/reesr-ca/presentation-generale/presentation,21908,36482.html>

II. Dispositifs régionaux

Fonds régional de coopération pour la recherche (FRCR) :

Le fonds régional de coopération pour la recherche a vocation à financer de nouveaux programmes de **recherche fondamentale ou appliquée** impliquant des laboratoires et des équipements de pointe structurants pour le territoire.

Ces projets ou équipements s'inscrivent dans les thématiques d'excellence déjà identifiées ou portent sur des thématiques émergentes fédératrices couvrant l'ensemble des domaines de la recherche et susceptibles de générer des innovations.

Sont financés **les projets de recherche impliquant des laboratoires présents sur au moins deux territoires des anciennes Régions** formant le Grand Est ainsi que les équipements de pointe structurant pour la région Grand Est. Ils doivent refléter les ambitions des acteurs scientifiques de la région et leur volonté de créer de nouvelles synergies entre les disciplines. Sont privilégiés les projets ou les équipements dont le coût global prévisionnel est compris entre 1 et 2 M€.

Sont éligibles les **dépenses d'investissement** (équipements acquis neufs) et **de fonctionnement dans le cadre des projets de recherche** (emplois scientifiques recrutés spécifiquement et affectés exclusivement au projet et toute dépense individualisable nécessaire ou liée à la réalisation du projet). Sont inéligibles : les coûts de personnels permanents et les frais généraux.

Octobre 2021

Le taux maximum de la subvention est de 50 % du coût total prévisionnel du projet ou de l'équipement plafonné à 1 M€).

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-regional-de-cooperation-recherche/>

Contrats de Plans Etat-Région (CPER) :

Créés par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, les contrats de plan État-région (CPER) définissent les **actions que l'État et chacune des régions s'engagent à mener et à financer** conjointement, sur une période de six à sept années, afin de mettre en œuvre des priorités partagées.

Selon l'exercice et afin de renforcer l'efficacité du dispositif, les interventions financières relevant du CPER sont centrées sur des **volets thématiques**. Ils contribuent ainsi à renforcer l'insertion des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche dans les écosystèmes territoriaux.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif, les interventions financières relevant des CPER 2015-2020 ont été recentrées sur cinq volets thématiques :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur ;
- la mobilité multimodale ;
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numériques ;
- la transition écologique et énergétique.

Destiné à **renforcer l'insertion des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche dans les écosystèmes territoriaux**, le volet « recherche et innovation » des CPER s'articule autour de deux priorités thématiques et une priorité transversale, définies par l'État :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires ;
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels ;
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

<https://www.grandest.fr/tres-haut-debit/contrats-de-plans-etat-region-2015-2020/>

Soutien aux chercheurs de très haut niveau :

Le dépôt des candidatures peut se faire tout au long de l'année. Le but est d'attirer en région Grand Est des chercheurs de très haut niveau, français ou étrangers. Dans ce dispositif, **seuls les salaires sont éligibles**. Le montant de la subvention s'élève à 50.000 € maximum, avec un taux d'aide de 50%.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-chercheurs-de-tres-haut-niveau/>

Chaire Gutenberg :

Ce dispositif a été mis en place pour faciliter l'accueil dans la région, pendant une période d'environ un an, de chercheurs de niveau international invités par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La dotation est de 60.000 €, qui se décomposent en **10.000 € destinés personnellement au lauréat à titre de « Prix Gutenberg »** et **50.000 € attribués à son unité d'accueil (fonctionnement pour la réalisation du projet de recherche du chercheur titulaire de la Chaire Gutenberg)**.

<https://www.ena.fr/content/view/full/444>

Octobre 2021

III. Dispositifs nationaux

Agence National de la Recherche (ANR) :

L'Appel à projets générique (AAP) de l'ANR mobilise quatre instruments de financement qui permettent de financer des projets de **recherche individuelle portés par des jeunes chercheuses ou des jeunes chercheurs (JCJC)**, des **projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international (PRCI)**, et **entre entités publiques et privées** pouvant présenter une ouverture vers le monde de l'entreprise (**PRCE**). Il correspond à la première composante du Plan d'action 2019, et est structuré en axes de recherche. Ces axes correspondent chacun à un comité d'évaluation scientifique (CES) pour permettre aux coordinateurs de choisir le comité en adéquation avec leur projet.



<https://anr.fr/fr/>

Agence National de la Recherche (ANR) Investissement d'avenir :

L'ANR a pour mission « de gérer de grands Programmes d'investissements de l'Etat dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), et de suivre leur mise en œuvre », conformément au décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence. L'ANR a été désignée en 2010 comme opérateur de l'Etat pour les actions du **Programme d'investissements d'avenir (PIA)**. A ce titre, l'Agence prend en charge l'organisation de la sélection, le conventionnement, le financement, le suivi, les audits, l'évaluation et l'impact des projets et des actions des programmes dans le champ de l'ESR.

<https://anr.fr/fr/investissements-davenir/les-investissements-davenir/>

Le **Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)** est chargé, sous l'autorité du Premier ministre, du suivi du Grand plan d'investissement et de la mise en œuvre du PIA. Il assure également l'évaluation socio-économique des grands projets d'investissement public, et la coordination du plan d'investissement européen (« Plan Juncker »).

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Les programmes financés par le ministère de la santé et leurs appels à projets :

Octobre 2021

Pour répondre aux défis majeurs de santé, actuels et à venir, il est essentiel que le ministère chargé de la santé puisse maintenir son action dans le domaine de la recherche, engagée depuis de nombreuses années. Pour cela, il assure le pilotage de grands programmes pour, année après année, financer des équipes de recherche via des appels à projets nationaux.

Ces appels à projets concernent 5 programmes couvrant les champs de la **recherche clinique, translationnelle, infirmière et paramédicale, médico-économique, sur la performance du système de soins**. Par cette démarche, le ministère soutient des projets qui contribuent au progrès médical (qu'il soit technique ou économique) ainsi qu'à l'amélioration des pratiques et de la qualité de la prise en charge, à l'efficacité du système de soins, à l'évaluation d'une innovation médicale ou organisationnelle.

Les 5 programmes de recherche soutenus par le ministère se déclinent en 8 appels à projets.

Chaque année, les 5 programmes de recherche sont détaillés par instruction : y sont précisés les champs spécifiques de recherche et les modalités de candidature pour chaque appel à projets.

Pour les 2 programmes à visée directement « thérapeutique », permettant l'accès à des innovations médicales.

Le **programme hospitalier de recherche clinique (PHRC)** a posé depuis 20 ans les jalons de la recherche appliquée en France. *Objectif* : améliorer la santé humaine et le progrès des techniques de soins dans le respect de la personne. Il comprend 3 appels à projets :

- pour le programme hospitalier de recherche clinique national (PHRC-N) : toutes les thématiques à l'exception des thématiques VIH, VHC et VHB
- pour le programme hospitalier de recherche clinique national en cancérologie (PHRC-K)
- pour le programme hospitalier de recherche clinique interrégional (PHRC-I).

Le **programme de recherche translationnelle (PRT)** permet d'appliquer concrètement à la recherche clinique les découvertes issues de la recherche fondamentale. Il comprend 2 appels à projets :

- pour le programme de recherche translationnelle en santé (PRT-S)
- pour le programme de recherche translationnelle en cancérologie (PRT-K).

Pour les 3 programmes autour de l'organisation de travail des équipes médicales, permettant l'accès à des innovations organisationnelles

Le **programme de recherche médico-économique (PRME)** a pour objet d'évaluer l'efficacité (c'est-à-dire le rapport coût/qualité) des technologies de santé.

Le **programme de recherche sur la performance du système des soins (PREPS)** évalue les organisations professionnelles améliorant la qualité des soins et des pratiques. Il comprend un appel à projets unique.

Le **programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP)** accompagne les démarches innovantes qui favorisent l'amélioration des pratiques des auxiliaires médicaux et, ainsi, la qualité des soins délivrés aux patients. Il comprend un appel à projets unique.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/l-innovation-et-la-recherche-clinique/appels-a-projets/programmes-recherche>

Octobre 2021

La sélection des projets de recherche dans le cadre des appels à projets relatifs à la recherche et à l'innovation en santé, pilotés par le ministère chargé de la santé est réalisée suivant un processus formalisé, dématérialisé et transparent grâce à la plateforme INNOVARC (<https://www.innovarc.fr/login>).

Les projets en cancérologie doivent être déposés à l'INCa.

L'Institut national du cancer (INCa) :

L'INCa est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État chargée de coordonner les **actions de lutte contre le cancer**. Créée par la loi de santé publique du 9 août 2004, elle est placée sous la tutelle conjointe du ministère des Solidarités et de la Santé d'une part, et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'autre part. Il est constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui rassemble en son sein l'État, les grandes associations de lutte contre le cancer, les caisses d'assurance maladie, les organismes de recherche et les fédérations hospitalières.

L'INCa est le pilote du **Plan cancer** et en assure le suivi global, avec l'ensemble des partenaires concernés. Il coordonne le suivi et la mesure de ses résultats pour le compte du comité de pilotage, coprésidé par les ministres chargés de la recherche et de la santé.

<https://www.e-cancer.fr/>

Groupement Interrégional de Recherche clinique et d'Innovation (GIRCI) :

Les GIRCI sont financées par les missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation (MERRI), l'une des trois grandes catégories de missions financées par la dotation pour les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC). Ils sont chargés d'assurer des missions spécifiques d'animation et de soutien de l'activité de recherche, ne pouvant être efficacement assurées au niveau local, en étroite collaboration avec les universités et l'INSERM, chargé de la coordination avec les autres EPST et EPIC. Plus spécifiquement, les GIRCI sont chargés de :

1. L'animation territoriale
2. L'appui aux établissements, maisons ou centres de santé sans structure de recherche appliquée en santé
3. L'information et l'orientation des professionnels de santé dans le domaine de la recherche appliquée en santé et de l'innovation
4. La formation à la recherche appliquée en santé et pour l'accès à l'innovation

Ces actions sont complémentaires de celles des dispositifs d'appui des CHU (PHRC) et des autres grands centres de recherche. Les GIRCI ne sont pas promoteurs de projets de recherche appliquée en santé.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/l-innovation-et-la-recherche-clinique/article/groupements-interregionaux-pour-la-recherche-clinique-et-l-innovation-girci>

IV. Dispositifs européens

De nombreux programmes de financement européen sont disponibles dans le domaine de la recherche dont la liste des 116 subventions européennes proposées est consultable via le lien ci-dessous.

<https://fr.welcomeurope.com/subventions-europeennes-secteur-Recherche.html#afficheTexte>

Octobre 2021

Le tableau présente ces subventions d'un point de vue thématique. Seule une fraction est décrite plus en détail par la suite.

ERASMUS+	C'est le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il a pour objectif d'encourager la mobilité à des fins d'apprentissage en Europe, les échanges institutionnels, la coopération entre établissements d'enseignement, entreprises, organisations pour la jeunesse, autorités locales et régionales, et ONG, mais aussi de promouvoir les réformes politiques dans les trois domaines couverts par le nouveau programme.
LIFE	LIFE est l'instrument financier européen en faveur de l'environnement et de l'action pour le climat. Il se structure en deux volets : un volet « Environnement » autour de la mise en œuvre de la politique environnementale de l'UE et un volet « Action pour le climat » autour de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
HORIZON 2020	C'est le nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Il soutient les travaux des acteurs de la recherche et de l'innovation (organismes, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises...).
L'Europe pour les citoyens	Ce programme vise à rapprocher l'UE de ses citoyens. Il soutient notamment certaines activités mises en œuvre dans le cadre des jumelages de villes (rencontres de citoyens, réseaux de villes jumelles), mais aussi les projets de coopération liés à la Mémoire européenne.
Europe Créative	Ce programme réunit les anciens programmes Culture, MEDIA et MEDIA Mundus. Il donnera un nouvel élan aux secteurs culturels et créatifs, qui sont une source importante d'emplois et de croissance. Il s'organise autour de 3 grands volets : un volet transectoriel destiné à l'ensemble des secteurs de la culture et de la création, un volet Culture destiné aux secteurs de la culture et de la création et un volet MEDIA destiné au secteur audiovisuel.

Programme inter-régional INTERREG Europe (2014-2020) :

Le programme de coopération territoriale européenne, connu sous le nom **INTERREG** vise à renforcer la cohésion territoriale dans l'Europe en réduisant les disparités économiques et sociales existant entre les régions européennes. Cette politique encourage les actions destinées à rendre le territoire européen plus innovant, plus durable et plus inclusif : c'est la stratégie Europe 2020 adoptée par les Etats membres de l'Union Européenne, avec un budget de 960 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Le programme **INTERREG** Europe est doté d'un budget global de 426 millions d'euros dont 359 millions euros de fonds FEDER. IL est réparti sur 5 priorités :

- Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Axe 2 : Renforcer la compétitivité des PME
- Axe 3 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
- Axe 4 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- Axe 5 : Assistance technique

Les opérateurs peuvent bénéficier des taux de cofinancement européen pour des projets de coopération de 75% pour les organisations privées à but non-lucratif et de 85% pour les autorités publiques et des institutions soumises au droit public. La plateforme thématique (Policy Learning platform) est financée à 100% par le Programme.

https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/

Octobre 2021

Il existe différents programmes dans lesquels l'antérégion Champagne-Ardenne est impliquée :

- **INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen**, régions impliquées : le Nord-Pas de Calais, la Champagne-Ardenne et la Picardie en France ; la Wallonie et la Flandre en Belgique.

<https://www.interreg-fwvl.eu/fr/acteur-citoyen/presentation-du-programme>

- **INTERREG Europe du Nord-Ouest (NWE)**, pays impliqués : le Luxembourg, la Belgique, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Suisse ainsi que plusieurs régions en France, en Allemagne et aux Pays-Bas.

<http://www.fonds-europeens.public.lu/fr/programmes/interreg/interreg-nwe-2014-2020/index.html>

Fonds européen de développement régional (FEDER) :

Pour une plus grande efficacité, l'Union européenne a délégué trois de ses politiques aux États-membres :

- La politique de cohésion économique, sociale et territoriale,
- La politique de développement rural,
- La politique des affaires maritimes et de la pêche.

Ces trois politiques sont financées par les « **fonds européens structurels et d'investissement** » (FESI). Parmi eux, le **fonds européen de développement régional (FEDER)** intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 9,5 milliards d'euros, 8,4 milliards d'euros sont consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », et 1,1 milliard d'euros sont consacrés à l'objectif « coopération territoriale européenne ».

Dans le contexte national de décentralisation, la gestion du FEDER est confiée aux conseils régionaux.
https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/erdf/

Horizon 2020 : le programme de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation :

Horizon 2020 recentre les financements sur trois priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle, les défis sociétaux. Il est doté de 79 milliards d'euros (en euros courants, Euratom compris), pour la période de 2014-2020. Il se décline en quatre programmes spécifiques principaux :

- Le programme Coopération a pour objectif de stimuler la coopération et de renforcer les liens entre l'industrie et la recherche dans un cadre transnational.
- Le programme Idées doit servir à renforcer la recherche exploratoire en Europe, c'est-à-dire la découverte de nouvelles connaissances qui changent fondamentalement notre vision du monde et notre mode de vie.
- Le programme Personnes mobilise des ressources financières importantes pour améliorer les perspectives de carrière des chercheurs en Europe et attirer plus de jeunes chercheurs de qualité.
- Le programme Capacités doit donner aux chercheurs des outils performants pour pouvoir renforcer la qualité et la compétitivité de la recherche européenne.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25294-cid71866/horizon-2020-le-programme-de-l-union-europeenne-pour-la-recherche-et-l-innovation.html>

Par ailleurs, le programme-cadre de recherche Horizon 2020, regroupe pour la première fois dans un seul programme, les programmes de recherche et d'innovation européens dont voici quelques exemples :

Octobre 2021

- L'ERC finance l'excellence scientifique à la frontière des connaissances. C'est un programme "scientifique blanc" dédié à la recherche exploratoire, dont l'**unique critère de sélection** est l'**excellence scientifique**.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid72629/erc.html>

- Les ERA-NET sont des instruments conçus pour soutenir les **partenariats public-public** et leur préparation, l'établissement de structures de réseautage, la conception, la mise en œuvre et la coordination d'activités conjointes dans une thématique donnée. Les agences nationales de financement participent à ces instruments et lancent des appels à projets conjoints transnationaux et financent chacune leurs équipes pour des projets de recherche collaboratifs.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid137390/mise-en-ligne-du-webinaire-d-information-sur-les-era-net-en-sante-et-leurs-appels-a-projet-2019.html>

Eureka :

L'initiative EUREKA s'adresse aux P.M.E. Elle soutient des projets innovants internationaux pour renforcer la compétitivité de l'Europe. EUREKA a opté pour une approche "bottom-up" qui laisse aux entreprises l'initiative des projets. La France finance trois actions dans le cadre d'EUREKA : le soutien aux projets coopératifs menés par des entreprises, le programme EUROSTARS et les initiatives stratégiques dites "clusters".

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20436/eureka.html>

Le programme européen COST :

COST est une organisation intergouvernementale qui regroupe aujourd'hui 36 États membres, tous européens. Ses caractéristiques en font un instrument unique de révélateur d'idées nouvelles par la mise en réseaux de chercheurs, depuis les scientifiques très fondamentaux jusqu'aux développeurs proches du marché.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid55959/le-programme-europeen-cost.html>

L'Institut européen de l'innovation et de la technologie (E.I.T.) :

L'Institut européen de l'innovation et de la technologie est une nouvelle initiative communautaire qui a pour but de promouvoir les liens entre formation, recherche et innovation. Ce dispositif repose sur la mise en place de communautés de la connaissance et de l'innovation ou KICs (Knowledge and innovation communities).

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid55940/l-institut-europeen-de-l-innovation-et-de-la-technologie-e.i.t.html>

Les instruments de coordination des programmes nationaux :

Le P.C.R.D.T. contribue aussi à la structuration de l'espace européen de la recherche en co-finançant des outils de coordination des programmes nationaux. Ainsi, les ERA-NET, les initiatives technologiques conjointes (I.T.C.), ou encore les "articles 185" sont des instruments qui visent à réduire la fragmentation des efforts de recherche menés au niveau national en Europe.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid55935/les-instruments-de-coordination-des-programmes-nationaux.html>

Les Partenariats Hubert Curien (PHC) :

Les partenariats Hubert Curien (PHC) s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien aux échanges scientifiques et technologiques internationaux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et

Octobre 2021

sont mis en œuvre avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les PHC se répartissent par zones géographiques, avec la zone Afrique du nord Moyen Orient, Afrique sub-saharienne, Amériques, Asie, Europe et Océanie.

<https://www.campusfrance.org/fr/phc>

V. Dispositifs associatifs

L'Association Nationale des Docteurs (ANDès) :

L'association ANDès a trois missions principales, promouvoir le doctorat, mettre les talents des docteurs au service de la société et mettre en synergie les réseaux de docteurs. Elle publie notamment chaque année « Le Guide des financements de l'ANDès ». Même s'il est destiné prioritairement au financement doctoral, une part importante des associations listées finance également des projets de recherche via des appels à projets spécifiques.

<http://financements.andes.asso.fr/>

Le portail des appels à projets de recherche en santé :

Le portail des appels à projets de la recherche en santé vise à accroître la lisibilité de **l'offre de financement au bénéfice des équipes de recherche en santé**. Il a été réalisé par l'ANR dans le cadre de la mission confiée à Aviesan sur la programmation de la recherche en santé.

<http://www.aap-recherchesante.fr>

Le portail des appels à projets de recherche nationaux :

Ce portail unique centralise toutes les informations sur les appels à projets et à candidatures portés par l'ADEME, l'ANR, l'Inserm, l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes, l'Anses et l'INCa. Il permet d'identifier les offres de financement par thématique de recherche et possède une fonction d'alerte pour la notification de la publication de nouveaux appels. Il sera progressivement enrichi de nouvelles fonctionnalités et rejoint par de nouveaux partenaires pour élargir l'offre de financement accessible depuis le portail et simplifier encore davantage les démarches.

<https://appelsprojetsrecherche.fr>

Le portail Thésaurus des appels à projets de recherche clinique et translationnelle :

Le Thésaurus des appels à projets est développé par le GIRCI Est afin d'aider les acteurs de la recherche clinique et translationnelle dans la mise en œuvre de leurs projets (subventions de recherche, bourses pour jeunes chercheurs, bourses de mobilité, prix récompensant des travaux achevés, financement de matériel...). Ce moteur de recherche recense une multitude de sources de financement, publiques et privées, régionales, nationales ou européennes

<http://www.girci-est.fr/thesaurus/>

Associations et Fondations, principalement en santé :

Liste non exhaustive d'associations et fondations indépendantes organisant des appels à projets réguliers assurant le **financement de projets de recherche et/ou de prix scientifiques**.

Agence de biomédecine : <https://www.agence-biomedecine.fr/>

Octobre 2021

Association AFM Téléthon : <https://www.afm-telethon.fr/medecin-chercheur/appels-offres-1080>

Association Connaître les Syndromes Cérébelleux (CSC) : <http://www.afaf.asso.fr>

Association Française Ataxie de Friedreich (AFAF) : <http://www.csc.asso.fr> (<https://www.curefa.org>)

Association Ligue national contre le cancer : <https://www.ligue-cancer.net/>

Association Strümpell Lorrain (ASL HSP France) : <https://www.asl-hsp-france.org>

Association Vaincre La Mucoviscidose (VLM) : <https://www.vaincrelamuco.org/>

Bourse de Montréal : https://www.m-x.ca/accueil_fr.php

Cancéropôle : <http://www.7canceropoles.org/>

Fondation Bettencourt-Schueller : <https://www.fondationbs.org/fr/sciences-de-la-vie/soutien-aux-chercheurs/prix-scientifiques/prix-liliane-bettencourt-pour-les-sciences-du-vivant>

Fondation de France : <https://www.fondationdefrance.org/fr/vous-avez-un-projet>

Fondation des Treilles : <https://www.les-treilles.com/les-prix-2/prix-jeune-chercheur/>

Fondation FondaMental : <https://www.fondation-fondamental.org/>

Fondation Gueules Cassées : <https://www.gueules-cassees.asso.fr/>

Fondation IFRO : <https://www.adf.asso.fr/fr/nos-actions/ifro/77-france/qualite/ifro>

Fondation Jérôme Lejeune : <https://www.fondationlejeune.org/nos-missions-et-actions/chercher/appels-a-projets/>

Fondation Maladies rares : <https://fondation-maladiesrares.org/la-recherche/aide-au-financement/nos-appels-a-projet/>

Fondation Orange : <https://www.fondationorange.com/Le-calendrier-des-appels-a-projets>

Fondation Osteosynthesis and Trauma Care (OTC) : <https://otcfoundation.org/>

Fondation Paralysie Cérébrale : <https://www.fondationparalysiecerebrale.org/appel-projets>

Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) : <https://www.frm.org/chercheurs>

Fondation pour la Recherche sur le Cancer ARC : <https://www.fondation-arc.org/espace-chercheur>

Fondation Visio : <https://www.fondation-visio.org/fr/mediatheque/appel-d-offres>

Contact :

- Cellule Internationale de la DREDI : Nathalie Rau et Lolita Lebrun
- Direction de la Recherche et de la Valorisation : Karelle Mascret
- Direction du Développement Recherche en Santé : Aude-Marie Lepagnol-Bestel
- Direction des Ressources Humaines : Tamar Balan
- Service Concours : Emmanuelle Lété